



COMMUNE DE CRUAS
(ARDECHE)

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-246
AUTORISATION DE STATIONNEMENT
6 rue Olivier de Serres

Le Maire de la Commune de Cruas ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, 2212-2, 2212-3 ;

Vu le code de la Route, article R 110 et suivants, R 417 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de Madame Christine Bouchet dans le cadre d'un déménagement.

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Le bénéficiaire est autorisé à occuper les deux cases de stationnement au 6 rue Olivier de Serres

Du Samedi 29 Novembre au Dimanche 30 Novembre 2025

ARTICLE 2:

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune de Cruas.

ARTICLE 3 :

Le service de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUAS, le 26 Novembre 2025

Le Maire

Rachel COTTA

Pour le Maire et
par délégation,

Bernard REYNARD

